# PIECES DE CLAVESSIN

AVEC

## UNE METHODE

### POUR LA MECHANIQUE DES DOIGTS

Où l'on enseigne les moyens de se procurer une parsaite éxecution sur cet instrument

Par. Mr R A M E A U

Le prix broché sept livres.



'A PARIS,

Chez CHARLES-ETIENNE HOCHEREAU, Quay des Augustins, près le Pont S. Michel, au Phenix.

BOIVIN, à la Régle d'or, ruë St Honoré.

L'AUTEUR.

CHARLES-ETIENNE HOCHEREAU, Quay des Augustins, près le Pont S. Michel, au Phenix.

Gravé par Louise Roussol.

# DE LA MECHANIQUE DOIGTS SUR LE CLAVESSIN.

A persection du toucher sur le Clavessin consiste principalement dans un mouvement des Doigts bien dirigé. Ce mouvement peut s'acquérir par une supple médiant une mouvement des Doigts bien dirigé.

Ce mouvement peut s'acquérir par une simple méchanique; mais il saut qu'on sçache la ménager. Cette méchanique n'est autre chose qu'un exercice fréquent d'un mouvement régulier : les dispositions qu'elle demande sont naturelles à un chacun; il en est comme de celles qu'on a pour marcher, ou si l'on veut, pour courir.

La faculté de marcher ou de courir vient de la souplesse du jarret : celle de toucher le Clavessin dépend de la souplesse des doigts

à leur racine.

L'exercice continuel où l'on est de marcher, rend à un chacun le mouvement du jarret presque également libre. Le peu d'exercice que nous saisons, au contraire, du mouvement necessaire aux doigts pour toucher le Claveissei, ne permet pas que seur liberté se developpe : d'ailleurs nos habitudes particulieres sont contracter aux doigts des mouvemens si contraires à celui qu'exige le Clavessin, que cette liberté en est sans cesse traversée : elle trouve même des obstacles jusques dans les talens natures que nous pouvons avoir pour la musique; pour peu que nous soyons tensibles aux essets de cet art, nous faisons des cilorts pour rendre ce que nous sentons, & ce ne peut être que par une contrainte préjudiciable à l'éxécution : toutes les mesures qu'il faudroit prendre pour l'acquerir, nous sont dérobées par l'impression qu'ont reçu nos sens : & saute d'avoir sçû concilier cette execution avec la promtitude de notre imagination, nous nous persuadons souvent que c'est la nature qui nous a resusé ce que nous nous sommes ravis à nousmèmes par de mauvaises habitudes.

Il est bien vrai que les dispositions sont plus heureuses en de certains Sujets qu'en d'autres : cependant des qu'aucune incommo dite sensible ne trouble pas le mouvement orcinaire des doigts, il ne depend plus que de nous d'en faire l'usage auquel ils sont propres; & cela dans un degre de perfection sussifiant pour plaire : car j'ose avancer qu'un travail assidu & bien conduit, que les soins necessaires

& qu'un peu de tems dédomageront immanquablement les doigts les moins favorifés.

l'avouerai cependant que ce qui suppose une grande pratique dans la plupatt des personnes, ne sera peut-être qu'une heureuse rencontre dans quelques autres : mais qui est-ce qui osera s'attendre aux facilités de la nature? comment peut-on esperer de les decouvrir, sans avoir entrepris le travail necessaire pour parvenir à en saire l'experience? & à quoi pourra-t-on attribuer alors le fuccès qu'on éprouvera, si ce n'est à ce travail même.

Il resulte donc de toutes ces remarques qu'un exercice fréquent & bien entendu est l'auteur infaillible de la parsaite execution fur le Claveisin: & c'est delà que j'ai conçu une méthode particuliere, pour renouveller dans les doigts le mouvement dont sa

nature lès a douez, & pour en augmenter la liberté.

Cette méthode est la simple méchanique dont j'ai déja parlé : je vais en proposer les régles ; & je crois qu'on ne peut guéres se dispenser de les suivre exactement & par degrez : car outre qu'on les trouvera sondées en raisons, une experience encore toute récente vient de m'assurer de leur eshcacité.

Les chiftes 1. 2. 3. 4. & 5. désigneront les doigts dont je voudrai pailer, & dont il faudra se servir aux endroits où ils se trou-

veront joints aux nottes: de sorte que 1. designera le pouce, 5. le petit doigt, & 2. 3. 4. les autres doigts à proportion.

Il faut d'abord s'asseoir auprès du Clavessin, de saçon que les coudes soient plus élevés que le niveau du clavier, & que la main puisse y tomber par le seul mouvement naturel de la jointure du poignét.

C'est afin que la main tombe comme d'elle même sur le clavier, qu'il faut d'abord avoir les coudes audessus de son niveau; & ils ne

sont jamais trop élevés, des que le 1. & le 5. peuvent se placer sur le bord des touches.

En même tems que le 1. & le 5, se placent sur le bord des touches, il faut que les coudes tombent nonchalamment sur les côtés, dans seur situation naturelle; situation qu'il faut bien remarquer, & qu'on ne doit jamais déranger que par une necessité absoluë, comme lorsqu'on est obligé de transporter sa main d'un bout du clavier à l'autre.

Cette situation naturelle des Coudes, jointe à la juste portée du 1. & du 5. donne le point sixe où toute personne, de quelque

taille qu'elle soit, doit se placer auprès du Clavessin; & il ne s'agit plus que d'y proportionner le siège,

Le 1. & le 5. se trouvant sur le bord des touches, engagent à courber ses autres doigts, pour qu'ils puissent se trouver également sur le bord des touches: mais en laissant tomber la main, comme il a été dit, les doigts s'arondissent naturellement au point qu'il saut : & pour lors on ne doit plus ni les alonger, ni les arondis d'avantage, excepté dans de certains cas, où l'on ne peut mieux saire.

La jointure du poignet doit toujours être souple: cette souplesse qui se répand pour lors sur les doigts, leur donne toute la liberté & toute la legereté nécessaires: & la main qui par ce moyen se trouve, pour ainsi dire, comme morte, ne sert plus qu'à soutenir les doigts qui lui sont attachés, & à les conduire aux endroits du clavier où ils ne peuvent atteindre par le seul mouvement qui leur est propre.

Le mouvement des doigts se prend à leur racine, c'est-à-dire, à la jointure qui les attache à la main, & jamais ailleurs; celui de la main se prend à la jointure du poignet, & celui du bras, supposé qu'il soit necessaire, se prend à la jointure du coude.

Le plus grand mouvement ne doit avoir lieu que l'orsqu'un moindre ne sussit pas : & même dès qu'un doigt peut atteindre à une touche sans mouvoir la main, mais seulement en l'étendant ou en l'ouvrant, il saut bien se garder de prodiguer le mouvement au-dela du nécessaire.

Il faut que chaque doigt ait son mouvement particulier & indépendant de tout autre : de sorte que quand même on est obligé de transporter la main à un certain endroit du clavier, il saut encore que le doigt dont on se sert pour lors, tombe sur la touche par son seul mouvement.

Il faut que les doigts tombent sur les touches, & non pas qu'ils les frappent; il faut de plus qu'ils coulent, pour ainsi dire, de l'un à l'autre en se succedant; ce qui doit vous prevenir sur la douceur avec laquelle vous devez vous y prendre en commençant.

Il faut à present aranger les cinq doigns de la main sur les cinq nottes ou touches consecutives, dont on trouve l'exemple sous le

nom de premiere Leçon, dans la planche gravée qui suit ce discours.

Les cinq doigts étant arangés sur les cinq touches, en supposant d'ailleurs la main placée, comme il a été dit; on sait ensorte d'ensoncer du 1. ou du 5. la touche sur laquelle il se trouve, sans qu'aucun autre doigt, ni sans que la main sassent pour lors le moindre mouvement.

Du doigt par lequel on a commencé, on passe à son voisin, & ainsi de l'un à l'autre; en observant que celui qui vient d'ensoncer une touche, la quitte dans le même instant que son voisin en ensonce une autre : car le lever d'un doigt & le toucher d'un autre doivent être executés dans le même moment.

Souvenez-vous de faire agir chaque doigt par son mouvement particulier; & observez que le doigt qui quitte une touche, en

soit toujours si proche, qu'il paroisse la toucher.

N'appesentissez jamais le toucher de vos doigts par l'essont de votre main; que ce soit au contraire votre main qui en sou enant vos doigts, rende leur toucher plus leger; cela est d'une grande conséquense.

Observez une grande égalité de mouvemens entre chaque doigt, & sur-tout ne precipités jamais ces mouvemens : car la légereté & la vitesse ne s'acquierent que par cette égalité de mouvemens; & souvent pour trop se presser, on suit ce qu'on cherche.

Il suit tacher d'acquerir le mouvement necessaire dans les doigts, & de donner à chacun d'eux son mouvement particulier, avant que de mettre leur sorce à l'épreuve : de sorte que je ne proposé de les placer d'abord sur le clavier, que pour qu'on s'accontume à proportionner-la distance de l'un à l'autre à celle des souches de ce clavier. Mais comme on a d'abord de la peine à les saire mouvoir chacun en particulier, celle qu'on auroit encore à leur faire ensoncer les touches, seroit capable de détruire la persection qui doit se trouver dans leur mouvement. Il saut donc bien prendre garde que la resistance des touches ne s'oppose au mouvement des doigts; & par conséquent le clavier sur lequel on s'éxerce ne sçauroit être trop doux; mais à mesure que les doigts se sortissent dans leur mouvement, on peut leur opposer un clavier moins doux, & arriver ainsi par degrez à leur saire ensoncer les touches les plus dures.

Cette Leçon se pratique d'abord de chaque main en particulier; & que quand on se sent maitre de conduire ses doigts conformément à l'explication précédente, on l'exerce des deux mains ensemble; on fait commencer une main avant l'autre d'autant de nottes que l'on veut, tantôt plus, tantôt moins; ensin on s'y prend de toutes les manieres possibles, jusqu'à ce qu'on reconnoisse que les mains soient dans une se bonne habitude, qu'il n'y a plus lieu de craindre qu'elles se gâtent : ce qui ne s'acquiert pas en un jour, & ce qui cependant

abrege infiniment l'étude nécessaire pour arriver au point de persection qu'on désire.

Cette Leçon, quoique très-simple, conduit insensiblement à la plus parsaite exécution, sur le clavessin. On y accotume d'abord la main à soûtenir les doigts; on y proportionne leur distance entr'eux à celle des touches; on y procure à chacun d'eux son mouvement particulier; on s'y accoutume à en lever un, pendant qu'un autre baisse; leur force, leur poids, & leur mouvement s'y rendent égaux entr'eux au bout de quelque tems; les mouvemens égaux & contraires entre chaque main s'y contractent auss; ensin pour peu qu'un maître soit attentif à saire observer toutes les remarques précédentes dans les autres passages & dans les Agrémens qu'il doit saire exercet après cette Leçon; il est presque certain, à parler en général, qu'on ne sçauroit manquer de se procuer une belle execution.

Sans en sçavoir davantage que ce que contient cette Leçon, on peut apprendre le petit Menuet qui se trouve dans la même Planche;

ayant eu soin d'y marquer les doigts, & d'en retrancher les agrémens.

Lorsqu'on passe avec vitesse les nottes de la Leçon, celas appelle Rentement, & si les notres de cette Leçon étoient disjointes, cela

s'appelleroit, Barterie.

Pour continuer un roulement plus étendu que celui de la Leçon, il n'y a qu'à s'accourumer à passer le 1. par-dessous tel autre doigt que l'on veut, & à passer l'un de ces autres doigts par-dessus le 1. Cette maniere est excellente, sur-tout quand il s'y rencontre des Diezes ou des Bemols; elle facilite même encore la pratique de certaines basteries, dont on trouve un exemple dans la Planche suivante.

Il faut observer que le doigt qui passe ainsi par-dessus ou par-dessous un autre, arrive par son mouvement particulier à la touche où

Pon veut le placer alors.

Evitez, autant que cela se peut, de toucher un diéze & un bemol du 1. ou du 5. surtout dans les roulemens; & saites ensorte que le 1. se trouve pour lors sur la touche qui précède ce diéze ou ce bemol; parce que cela peut saciliter votre exécution.

Souvent on éxécute un même roulement avec les deux mains, dont les doigts se succedent pour lors consecutivement; on en trouve

un exemple dans la pièce intitulée, les Tourbillons, où la lettre D. indique la main droite, & la lettre G. la main gauche.

Dans ces sortes de roulemens les mains passent l'une sur lautre: mais il faut bien observer que le son de la premiere touche sur laquelle l'une des mains passe, soit tout aussi lié au son précédent, que s'ils étoient touchés des doigts de la même main.

Les doigts suivent ici l'ordre de la leçon; & il ne faut s'y servir du 5, que le moins qu'on peut.

Il y a des batteries où les mains passent également l'une sur l'autre : ce qui n'est pas dissicile à pratiquer, pourvû qu'on y sasse l'observation qui vient d'être citée à l'égard de la liaison des sons.

Il y a deux autres sortes de batteries, dont on trouvera l'éxemple dans la pièce intitulée, les Cyclopes: dans l'une de ces batteries, les

emains sont entr'elles le mouvement consecutif des deux baguettes d'un tambour; & dans l'autre, la main ganche passe pardessus la dreise, pour toucher alternativement la Basse & le Dessas.

Je crois que ces dernieres batteries me sont particulieres, du moins il n'en a point encore paru de la sorte; & je puis dire en leur saveur

que l'œil y partage le plaisir qu'en reçoit l'oreille.

L'éxécution de ces differentes batteries, & de ces differens roulemens, dépend sur-tout de la souplesse du poignet; en s'y con bissint d'ailleurs par des mouvemens doux & legers, & en y conservant le point fixe à la jointure du coude, lorsque la batterie excéde l'étendué de la main.

Quand on se sent la main sormée, on diminuë petit-à-petit la hauteur du siège, jusqu'à ce que les coudes se trouvent un peu au-dessous du niveau du clavier; ce qui engage pour lors à tenir la main comme colée au clavier, & ce qui acheve de procurer au toucher toute la

liaison qu'on peut y introduire.

Quand on exerce les tremblemens ou cadences, il faut lever, le plus qu'il est possible, les seuls doigts dont on se sert pour lors; mais à mesure que le mouvement en devient samilier, on leve moins ces doigts; & le grand mouvement se tourne à la sin en un mouvement

vif & leger.

Il faut bien se garder de précipiter la cadence sur la sin, pour la sermer : elle se serme naturellement, lorsqu'on en a une sois acquis

Phabitude.

Je laisse aux Maîtres le soin d'enseigner le reste de vive voix; d'autant que le tout émane des premiers principes que je viens de poser; mais qu'on se souvienne bien que plus on persevere dans les premiers principes, plus on avance dans la carrière : car celui que ces principes ennuyent, est presque toujours la duppe de son impatience.

Il y a quelques pièces dans ce livre, qu'on peut transposer; par exemple; la Muserte peut être mise en C. sol ut, sut tout

pour être jouée avec la Violle; & les Rigandons en D. la ré.

On peut se passer, absolument parlant, des doubles & des reprises d'un Rondezu, qu'on trouvera trop difficiles.

Lorsque la main ne peut embrasser facilement deux touches ensemble, on peut abandonner celle qui n'est pas absolument né-

cessaire au chant : car on ne doit pas être tenu à l'impossible.

Cette Méthode sert comme d'introduction à un sisseme complet de la méchanique des doigts sur le Clavessin, que jespere donner bien-tôt; l'utilité de cette Mechanique ne s'est point encore sait connoître, & c'est dans l'accompagnement sur tout qu'elle se sera le plus sentir: j'y epargne à la memoire une infinité de régles, qu'on ne peut cependant mettre en usage, qu'après avoir sçu les faire passer du jugement au bout des doigts.

Ce que j'ai dit touchant le Clavessin, est à observer pareillement sur l'Orgue.

### Table des Piéces contenuës dans ce Livre.

Allemande.	1.   Double des Niais.	17.
Courante,	3. Autre Double.	19.
Gignes.	4. & 5. Les Soupirs.	21.
Le Rappel des Oiseann.	7. La Joyense.	23.
Rigandons.	9. La Follette.	2.1
Musette.	11. L'Entretien des Muses.	αţ
Tambourin.	12. Les Tourbillons.	27.
La Villageoise.	13. Les Cyclopes	$a_{\mathcal{Y}}$
Les Tendres Plaintes. Les Niais de Sologne.	15. Le Lardon & la Boiseuse. 16.	33

#### APPROBATION.

l'AY lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux, la Methode intitulée De la Methanique des doigns sur le Caressin, composée par 3tr Romeau. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression, & qui ne réponde au sçavoir que l'Auteur a déja sait paroîtie sur cette matiere uans les Ouvrages qu'il en a doiné au public. A Paris ce 9 Jauvier 1724. DORTOUS DE MAIRAN.

#### PRIVILEGE DU ROI.

OVIS par la grace de Dieu Roi de France & de Nivarre : A nos amez & feaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maift.es des Requestes ordinaires de nost e Hostel , grand Conseil , Prevost de Paris , Bailifs , Senéchaux , leurs Lieutenans . Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendia; SALUT. Notrebien ame fei Sr Rameat', nous avant fait expoier qu'il fe feroit appliqué cepuis plufieurs années à compoter p'uneurs Cantates, pieces de Claveffin & autres preces de Mulique Instrumentales avec un Seme nouveau sur la Mulique, un sur la Musique Theorique, la buje fondamentale & jur la Mechanique des Doigts jur le Clavessii, qu'il fouhanteroit fine graver , imprimer & donner au Public , s'il nous ploifoit lui accorder nos Lettres de Privilege fur ce necessaires : A ces causes voulant traiter favorab ement ledit Sieur expolint ; Nous lui avons permis & permettons par ces prefentes de fitte imprimer & graver bildites Cantates, pieces de Clavellin & autres pieces de Mi sique Inftrementales avec un Système nouveau fur la Musique, un fur la Mufique Theorique, la B sie fondamentale, & fur la Mechanique des Dorges fur le Claveffin , en telle forme, morge , caractere , en un ou piufieurs volumes conjointement ou separement, & autant de fois que bon sui semblera, & de les faire vendre & debiter par tout notre Royourre, pendant le temps de huit aunées confecutives , à compter du jour de la daite defaites prefenter. Faitens ceferie à toutes sortes e personnes de quelque qualité & cond tion qu'eiles soient d'en nationaire d'impression ou graver et angere d'in, aucun lau de notre coefffan e, comme auffi a tous Imprimeurs, Giavouis, Libraites, Marchands en Taille-douce & autres de graver, tane graver imprimer, vendre, tane veudre,

debiter ni contrelaire aucunes desdites Cantates pieces de Clavessin & autres pieces de Mufique inframentales, avec un fysiteme neuveau fui la Mufique, un fur la Musique Theorique la Balle fondamentale & für la Mechanique des Dogts für le Claveffin en tout ni en partie , m d'en faire ai cuns extraits fous quelque pretexte que ce foit d'augmentation, correct on, changement de title meme d'inpreffion ou gravuie etranjese, ou autientelt faus la pernithon expielle & par écrit dudit exposant ou d' cenx qui autont droit de un , à peine de confiteation des exemplaires & pieces contrefaites, de trois misle livres d'amende contre chacun des Contre enans cont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris. l'autre ners audit fieur expolant & de tons depens, domages & interer. A la charge que ces pretentes teront enregifitées teut au long fur le regift e de la Communaure des Libraires & Imprincents de laire, & ce dans trois mois de la dotte c'icelles ; que la gravure & imprettion desdites. Cantates. & pieces, de. Clavessin & Musique, & anties de la composition dy dessus specifiées lera faite dans notie Royannie & non ailleurs, co lou papier & en beaux caraderes, conformement aux Reglemens de la Libraine, & qu'avant que de l'expoter en vente, les monuferits, provez ou imprin es ferent tenns dans le n en el état où les approbations y autont eté connece , es maris de norte très chet & feit Chisaber Garde des Sceann de France, le Siem Flei in u d'Aimenenville. & qu'il en fera enfu tr rem s ceur exen places de chacene stors corte lidbiothique publique, un dons celle de votre Charens du Louvre , & un aunvie te de notreut itel cher & feal Chevalier. Ga que ces becaux de France, le Sieur Fleurian d'Armenonville ; le tout 1 peine de nulliré des presentes, du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit sieur exposant ou ses ayans cause, pleinement & passiblement, sans soustir qu'il leur soit sait aucun trouble ou empéchement. Voulons que la copie desdutes presentes qui sera imprimée ou gravée rout au long au commencement ou à la fin desdits Ouvrages cy-dessus expliqués soit tenue pour deuement signissiée & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & seaux Conseillers & Secre-

taires foy soit ajoutée comme à l'original Commandons au premier notre Huister ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessires, sans demander autre permisson, & nonobstant elameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ee contraires; Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le septiéme jour du mois de Janvier, l'an de grace mil septiens vingt-quatre, & de notre Regue le neusvième. Par le Roi en son Conseil. DU HAMELIA

Je soussigné reconnois que je ne pretends point jouir du present Privilege en tout ce qui peut être contraire au traité de l'Harmonie que j'ai cédé à Mr Ballard : ainsi ses nouveaux sistemes sur la Mussique Théorique, sur la Basse sondamentales, & sur la Mechanique des Doigts sur le Clavessin, ne pourront être imprimés qu'après avoir été examinés & comparés à mondit traité de l'Harmonie, que je ne pretends point détruire en aucune saçon ; bien entendu qu'il me sera permis d'ajouter ce que bon mé semblera dans mes écrits, & d'y joindre les accessoires mecessaires. A Paris ce premier Fevrier 1724. R AM EAU.

Registré sur le Registre v de la Chambre Royale & Syndicale de la Librairie & imprimerie de Paris N° 743. solio 440. conformement au Reglement de 1723, qui fait desseures art. 1v. à toutesspersonnes de quelque qualité qu'elles soient autres que les Libraires & Imprimeurs de vendre, debiter & faire assient aucuns Livres pour les vendre en leurs noms, soit qu'il s'en disent les auteurs ou autrement & à la charge de sourair les exemplaires prescrits par l'article evist du même Reglement, registré ensemble les conventions ci-dessus. A Paris et premier Fevrier Dalla qu'elles par l'article evist du même Reglement,







3 Comunte 25 Regnie

Seneral designation of the seneral sen







































5.5 20.0





















